

España y Francia frente a la ampliación de la Comunidad: algunas reflexiones sobre los aspectos sociales de la adhesión de España (enero 1981)

Source: Víctor M. Pérez Díaz, “L’Espagne et la France face à l’élargissement de la communauté : quelques réflexions sur les aspects sociaux de l’adhésion de l’Espagne ”, OFME-77 24/01/1979 - 28/09/1985, enero 1981, Archivo Histórico de la Unión Europea, Instituto Universitario Europeo. Florencia.

Copyright: Archives historiques de l'Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/espana_y_francia_frente_a_la_ampliacion_de_la_comunidad_algunas_reflexiones_sobre_los_aspectos_sociales_de_la_adhesion_de_espana_enero_1981-fr-a5e4c1ac-a299-476f-a1a2-fc1fa3c90229.html

Date de dernière mise à jour: 06/02/2014

L'Espagne et la France face à l'élargissement de la communauté : quelques réflexions sur les aspects sociaux de l'adhésion de l'Espagne=

Victor M. Perez Diaz.

Université de Madrid, Faculté de Sociologie et de Sciences Politiques

FIES (Fondation pour la Recherche Economique et Sociale)

Madrid, janvier 1981

1

L'Espagne s'approche du moment de son entrée dans la communauté européenne. Elle le fait toutefois dans un climat d'assez grande indifférence. Ceci s'explique en partie par les événements dramatiques de la transition politique et de la crise économique qui absorbent toute son énergie et son attention. La longue liste de luttes politiques, d'assassinats terroristes, de faillites et de chômeurs laisse peu de place à l'enthousiasme pour la question européenne. Mais ce n'est pas tout; ce manque de chaleur recouvre différents incertitudes et sentiments contradictoires qui en sont l'une des causes.

En effet, bien que les élites politiques, économiques et culturelles du pays semblent toutes penser que l'entrée dans la Communauté est un phénomène irréversible, elles n'ont pas su jusqu'à présent défendre fermement cette idée et en convaincre l'opinion publique. Elles considèrent comme un fait acquis une décision qui est loin d'être évidente, et elles évitent de répondre clairement à différentes questions.

Tout d'abord questions d'ordre politique. L'Espagne s'est engagé dans la reconstruction de son système politique ce qui signifie: création de nouvelles relations entre une société civile réduite trop longtemps à la passivité et une classe politique encore inexpérimentée; consolidation du respect de la liberté et de la loi; réajustement territorial de l'ordre politique; légitimation de cette ordre par sa capacité à résoudre des problèmes économiques très graves et à assurer la mise en application d'un nouveau système de relations du travail. La question qui se pose est

la suivante: l'adhésion à l'Europe est-elle un pas en avant dans la recherche des solutions à tous ces problèmes liés à la constitution d'une entité politique ou n'est-elle qu'une façon d'avancer mais en les fuyant? Est-elle un pas en avant ou une fuite en avant?

Deuxièmement questions d'ordre culturel. Bien que l'Espagne ait acquis, au terme de plusieurs siècles de construction difficile, une identité culturelle tout à fait différent de celle des autres nations européennes, il n'en est pas moins vrai qu'au cours des cinquante dernières années la société espagnole a connu une période de communication intense avec les autres pays d'Europe: la guerre civile, l'exil, l'émigration des travailleurs, les flux touristiques, les échanges économiques. Toutefois, les us et coutumes d'une société ne s'acquièrent pas seulement à partir d'expériences pratiques mais de structures et d'orientations culturelles qui articulent ces expériences leur donnent un sens et permettent de forger une identité culturelle. Or les millions de témoignages de solidarité et de reconnaissance mutuelle ayant existé entre Espagnols et Européens ne constituent que le "background" d'une opération culturelle d'élaboration d'une identité européenne qui n'est encore qu'ébauchée.

Troisièmement questions d'ordre économique. Il est évident que si l'engagement croissant dans l'économie européenne est irréversible il reste à savoir quel est le cadre institutionnel le plus conforme à nos intérêts économiques. Or il y a lieu de penser que ce cadre est peut-être celui qui nous permettrait de concilier nos relations avec l'Europe et des liens les plus étroits et les meilleurs possibles avec les Etats-Unis et le Japon; il est donc possible que ce cadre ne corresponde pas à l'adhésion à part entière au Marché Commun.

Les choses étant ce qu'elles sont il est probable que nous continuerons à nous poser ces questions jusqu'au dernier instant, et même après.

Il est difficilement possible que les hommes politiques, les intellectuels et les élites économiques apportent dans l'immédiat ou bientôt aux questions posées les réponses réfléchies et imaginatives que l'on souhaite entendre. Il est plus probable que nous nous dirigeons vers l'Europe comme tant d'autres nations se sont rendues à leurs rendez-vous historiques, entre des fragments de lucidité, de confusion et d'ignorance pour faire un pari.

La question est de savoir quelle sera dans ces conditions la profondeur

- 3 -

de l'engagement moral impliqué dans ce pari, du côté des Européens et du côté des Espagnols. C'est là un élément fondamental pour chacune des négociations de l'adhésion. En effet, plus l'engagement sera superficiel plus le pari semblera réversible, plus il manquera des perspectives et d'entrain et plus la négociation sera donc mesquine et réticente.

2.

Dans les pages qui vont suivre je vous présenterai quelques réflexions schématiques visant à animer la discussion sur un aspect partiel des négociations concernant l'entrée de l'Espagne dans l'Europe communautaire. Partiel à un double titre: parce qu'il vise les aspects sociaux ou socioprofessionnels de l'adhésion; et parce que dans ces domaines il se réfère surtout aux relations Espagne-France. Il va sans dire que de par leur caractère partiel ces réflexions ne peuvent qu'être préparatoires et provisoires. En effet, c'est seulement en nous situant dans le cadre de la négociation globale que nous pourrons voir l'importance réelle de cette

stion pour les uns et les autres, et même de voir si elle est importante en soi ou comme instrument de négociation permettant d'obtenir des avantages dans différents domaines

Mes réflexions se limitent à trois types de problèmes: 1) problèmes relatifs à (la demande espagnole de) l'intégration totale et immédiate des travailleurs espagnols résidant en France (et en Europe); 2) problèmes relatifs à (la demande espagnole de) l'application immédiate des normes générales sur la libre circulation de la main-d'oeuvre (espagnole) en France (et en Europe); 3) problèmes relatifs à l'harmonisation du cadre juridique et institutionnel des activités socioprofessionnelles entre l'Espagne et le reste de l'Europe

2.1. Intégration totale et immédiate des travailleurs espagnols résidant en France

Cette revendication de l'Espagne sur laquelle insistent fermement le gouvernement, les différents partis et les forces syndicales se justifie pour deux raisons de principe. La première est l'invocation d'un idéal de cohérence entre intégration économique, politique et sociale et traitement non discriminatoire par rapport aux autres pays membres. La seconde fait appel à un argument moral, selon lequel cette

- 4 -

popùlation de travailleurs a déjà apporté une contribution à la construction de l'économie et de la société européennes et la juste rétribution de cette contribution devrait consister à supprimer toute discrimination à partir de la signature de l'accord.

Ces arguments sont étayés par deux autres raisons de poids concernant les compensations et les couts de l'opération. La première porte sur les promesses de réciprocité tenues par l'Espagne à l'égard des européens résidents dans notre pays (environ 200.000 personnes). La deuxième et la plus importante porte sur les coûts.

Pour l'essentiel, l'objectif visant l'accès total et immédiat des résidents espagnols en France (quelques 200.000 travailleurs et près de 500.000 résidents) au statut de travailleur communautaire, semble à première vue pouvoir être atteint au prix d'efforts peu coûteux. Les raisons de cette affirmation, clairement optimistes, sont les suivantes :

1) De fait, près de 80% de la colonie de travailleurs espagnols en France y résident depuis plus de 10 ans et disposent d'un permis de séjour privilégié (type C). Leur mobilité à l'intérieur du pays est en principe totale. Ils ne subissent pas en général de traitement discriminatoire.

2) Il existe certainement des problèmes spécifiques pouvant être résolus assez rapidement au niveau juridique et institutionnel si telle était la volonté politique des parties intéressées. Par exemple, les niveaux de scolarité requis pour que les enfants d'émigrants puissent avoir accès au marché du travail pourraient être supprimés ou interprétés avec souplesse ; on pourrait appliquer aussi de façon plus souple différentes dispositions de la sécurité sociale en ce qui concerne les retraités, les travailleurs saisonniers ou les travailleurs frontaliers.

3) Restent en suspens, comme des épées de Damoclès, l'application de la loi 80-9 de janvier 1980 et l'adoption de la loi Stoleru qui impliqueraient éventuellement d'importantes mesures visant à accélérer le retour des émigrants. La lettre du premier ministre Barre au président Suarez datant de Novembre 1979 expose cependant sans ambiguïté la décision française de ne pas modifier les critères libéraux d'interprétation des normes de renouvellement des cartes de séjour et de travail des émigrants espagnols en France - et l'expérience de l'année dernière ajoute de la crédibilité aux déclarations de Barre.

- 5 -

4) D'autres problèmes liés à l'intégration totale des travailleurs émigrants proviennent plus de phénomènes sociaux et culturels complexes que de mesures politiques et légales immédiates. Ils dépendent des attitudes réciproques des Français et des Espagnols, de leur tolérance mutuelle, de leur respect dans l'égalité et de la façon dont ils s'intéressent les uns aux autres. Ce n'est que par ce biais que la population espagnole verra s'estomper les difficultés qu'elle rencontre dans ses démarches auprès des bureaucraties administratives locales, syndicales et politiques, et que les problèmes de marginalisation et d'automarginalisation disparaîtront.

Il est également évident que ces attitudes peuvent être influencées par une politique éducative (dont la France et l'Espagne partagent la responsabilité) sensible à cette question et par une information du public sur le véritable rôle de la population espagnole émigrant dans le marché du travail français.

2.2 . La libre circulation de la main-d'oeuvre

Le gouvernement, les partis et les forces syndicales espagnoles font également pression pour obtenir l'application immédiate de mesures assurant la libre circulation de la main-d'oeuvre espagnole dans toute l'Europe, et en particulier en France, dès le moment de l'adhésion. C'est toutefois une question plus délicate que la précédente et qui doit être traitée séparément.

La Communauté (et la France) expriment leur crainte de l'invasion de travailleurs espagnols. On impute en effet à cette population une forte propension à l'émigration, ce qui s'expliquerait par un taux de chômage à peu près deux fois plus élevé que la moyenne communautaire, un taux d'activité plus faible, des réserves de sous-emploi agricole et des écarts de salaires assez élevés par rapport aux niveaux communautaires. Pour des raisons analogues le précédent d'une période transitoire de sept ans a déjà été établi pour les travailleurs grecs.

L'Espagne de son côté, réplique que l'on a trop dramatisé la situation et que les craintes sont démesurées. Les réserves du sous-emploi agricole, et en particulier de population en âge d'émigrer sont probablement assez peu importantes dans la plus grande partie du pays; les différences salariales déjà modérées tendent à se réduire, les taux d'activité changent très lentement. De plus, ne l'oublions pas, ce qui importe,

- 6 -

ce n'est pas tant la demande que l'offre d'emplois-ce qui fait dépendre le moteur principal du marché du travail de la relance économique et non de l'existence d'une force de travail disponible.

Bien entendu que le marché du travail européen n'est pas particulièrement homogène. En outre, comme elle est destinée à certains secteurs et à certains niveaux de qualification, la main-d'oeuvre espagnole, et en particulier celle qui serait susceptible de tenter d'accéder au marché du travail européen au cours des années 80 (une main-d'oeuvre sans expérience préalable, au faible niveau de qualification, ou d'origine rurale) ne serait pas compétitive dans la majorité des cas, avec la main-d'oeuvre française.

Malgré tout il semble évident que jusqu'à un certain point, qui n'apas été déterminé, le problème existe- problème qui oppose pour le moment les détenteurs actuels d'emplois en France et en Europe aux émigrants potentiels d'autres pays. Cependant, ne l'oublions pas ce problème peut opposer non seulement les Français aux Espagnols en France mais encore les Espagnols aux Portugais en Espagne- pour ne pas citer de pays tiers.

En définitive il faut considérer ce problème dans le cadre d'une ligne générale de stratégies défensives et corporatistes du "core" de la main-d'oeuvre organisée dans tous les pays industrialisés, face à la menace que font peser sur leur emplois et leur niveaux de salaires non seulement les émigrants d'autres pays mais encore les jeunes, les femmes et les travailleurs âgés. Les mesures discriminatoires prises contre les émigrants constituent l'un des maillons d'une stratégie globale du mouvement ouvrier qui livre un combat malaisé et ambigu, aux prises avec la situation actuelle de crise grave et prolongée du système économique. Certains syndicats vont même plus loin, encouragés sans nul doute par une volonté politique hostile à la création d'une Europe communautaire. D'autres s'y résistent, retenus en partie par des principes de solidarité internationale.

Misés à part les questions d'ordre secondaire et les déclarations idéologiques ces stratégies défensives des organisations syndicales ne remettent pas en cause le maintien d'ordre établi ni la politique économique en vigueur, dans son ensemble. Elles n'envisagent pas d'alternative réelle à l'un et à l'autre ou les envisagent sans con-

viction. Il leur reste seulement à explorer, à réfléchir et à se demander quelles sont les voies qui les mèneront à une alternative. Si les salaires réels ne peuvent augmenter au même rythme qu'autrefois, est-ce que le salaire social en sera capable, en augmentant les dépenses publiques de transferts et de frais divers? Si cela s'avère impossible, parce que l'opinion publique n'accepte pas cette augmentation, peut-on y arriver malgré tout en réformant l'administration et en diminuant le gaspillage des dépenses publiques? Et si cette méthode ne promet que des succès problématiques et tardifs, faudra-t-il se tourner vers des revendications de participation à la prise de décisions? Mais en admettant que cette négociation aboutisse, quels seront le contenu et les objectifs de cette participation? Peut-être des réductions généralisées de la journée de travail? Peut-être une réorientation de l'investissement public?

Nul ne doute que toutes ces questions soient fécondes pour l'avenir du mouvement ouvrier et de l'Europe. Mais vu l'état actuel des choses, leur effet ne se fera sentir qu'à long terme. Pour le moment, et cela va encore durer plusieurs années, il faut se préparer à assister à une lutte entre des groupes qui défendent leurs intérêts sectoriels ou corporatifs, et aux compromis qui seront la résultante de deux facteurs: d'abord, leurs ressources et leurs alliances avec d'autres groupes (agriculteurs, chefs d'entreprise, fonctionnaires, membres des professions libérales, etc....); et ensuite, la capacité des hommes politiques et des protagonistes directs de la négociation à globaliser et à synthétiser toutes ces positions sectorielles.

Mais dans cette guerre d'intérêts sectoriels et cet art de la négociation, quel rôle peut jouer l'invocation du principe de solidarité entre les pays membres d'une Europe unie? J'estime qu'elle peut jouer un rôle important, dans deux directions complémentaires.

Tout d'abord, elle peut éviter que l'on ne dramatise ou ne surestime les coûts de l'application immédiate du principe de libre circulation de la main-d'oeuvre. Ceci revient à se heurter à des intérêts électoraux immédiats qui cherchent à cristalliser les réactions xénophobes d'une population en difficultés, sur la défensive et encline à se décharger de son anxiété sur un bouc émissaire. De plus l'invocation de ce principe peut éviter que l'on ne sous-estime les répercussions d'un retard dans son application.

- 8 -

Ce retard provoquerait certainement des ressentiments amers. On ne saurait en effet accepter facilement une discrimination en matière de mobilité de la main-d'œuvre alors qu'elle ne se retrouve pas pour la mobilité du capital, des établissements ou des produits industriels et agricoles. On ne saurait non plus l'accepter facilement en l'imputant en grande partie, par action ou par omission, à des forces syndicales qui se réclament des principes de solidarité internationale.

2. 3. La harmonisation du cadre légal et institutionnel dans les questions sociales .

Il semble que sur ce points les différentes parties soient d'accord. La partie espagnole a exprimé sa volonté politique de la mener à bien, et sa conviction d'y parvenir sans qu'il lui en coûte trop. Cependant il est peu probable que ce soit aussi facile. L'application des normes européennes en matière d'hygiène et de sécurité du travail par exemple obligera à modifier considérablement le fonctionnement réel des entreprises espagnoles.

Les exigences les plus graves concernent la sécurité sociale - c'est-à-dire plutôt son fonctionnement effectif que les normes ou la structure de ses institutions - Les efforts à déployer dans ce domaine sont avant tout de type quantitatifs ; si dans le domaine de l'assistance médicale par exemple, il faut prendre en charge les travailleurs européens (ou de pays tiers avec lesquels la communauté ait contracté des engagements) faisant du tourisme ou de passage en Espagne - et je me bornerai à rappeler que le nombre de touristes des pays Communautaires en Espagne s'est élevé à 22 millions en 1979.

Les efforts sont ensuite de type qualitatif. En effet, que cela plaise ou non à l'administration et aux corps professionnels, il est fort peu probable que la qualité de l'assistance médicale espagnole soit acceptée sans examen. La société espagnole a dû l'accepter presque sans résistance surtout parce que les partis politiques et les syndicats n'ont pas fortement fait pression pour exiger des contrôles de qualité dans les hôpitaux et se sont bornés à dénoncer sans conviction et sans porter à conséquence l'insuffisance de l'assistance extrahospitalière. Peut-être la situation évoluera-t-elle, si les partis politiques et les syndicats européens sont

- 9 -

plus fermes dans ce domaine que leurs homologues espagnols, et peut-être la société espagnole pourra-t-elle à long terme bénéficier de cette fermeté.

- 3 -

J'ai brossé un rapide tableau des défis à relever et des problèmes à résoudre dans le domaine social. Il s'agit d'efforts importants à déployer dans les deux camps. Les difficultés de l'entreprise et les conflits d'intérêts ne peuvent rester cachés. On ne peut pas non plus cacher que tout ceci entre dans le cadre d'une opération historique extraordinaire qui est encore loin de son terme.

La construction de l'Europe en tant que communauté morale est loin d'avoir atteint le seuil où les sentiments d'identité et de fidélité à une identité culturelle et politique précise sont réellement entrés dans les mœurs de la société. Pour la trajectoire politique européenne, au passé si dramatique, l'avenir est encore incertain. Dans ces circonstances la façon dont se déroulera l'intégration de l'Espagne peut représenter un test décisif pour elle-même et pour la Communauté. Ceci dépendra certes de l'attitude des populations, mais surtout de la largeur de vues et de la profondeur de l'engagement moral de ceux qui croient à ce projet historique unique en son genre, et qui auront la possibilité d'influencer directement cette intégration.

Victor M. Perez Diaz

Madrid, janvier 1981